

**Commission Communale  
d'Actions Sociales de  
VENASQUE**

**délibération :  
DE\_CCAS\_2026\_2\_7**

Nombre de conseillers en  
exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

**Objet : Délibération  
présentant le rapport  
d'activité de l'année 2025**

L' an deux mille vingt six, le lundi 27 avril à 18 h 00, le CCAS dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des réunions, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, La Présidente.

Date de convocation du : 17 Avril 2026

**Présents :** Madame PLANCHER Dominique, Madame PHAM-TRONG Muriel, Madame PLANCHOT Catherine, Madame HOSTEIN Agnès, Madame CHABRAN Sophie, Madame WUNSCHÉ Evelyne, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile

**Pouvoirs :**

Madame BRES Sylvie a donné pouvoir à Madame PLANCHOT Catherine

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame BRES Sylvie

**Secrétaire de Séance :** Madame Catherine RICARD

Rapporteur : Evelyne Wunsché

Il est présenté à l'ensemble des membres le bilan d'activité du CCAS durant l'année 2025.

I. Aides obligatoires :

a. Aide Départementale Personnes Agées \_ ADPA

1 dossier « première demande »

0 dossiers « renouvellement »

0 dossiers demandes de révision

b. Cartes d'invalidité et de macaron

0 premières demandes incluses dans la demande ADPA

0 demande dans le dossier de révision ADPA

c. Aides sociales

1 dossier « première demande » aide sociale à l'hébergement maison de retraite

0 dossiers renouvellement aide sociale à l'hébergement maison de retraite

d. Obligations alimentaires

0 dossiers « première demande »

0 dossiers renouvellement

II. Aides facultatives :

a. Aides aux paiements cantine et garderie école de Venasque

b. Aides d'urgence : deux administrés ont bénéficié de l'aide pour un montant de 310.40 € (alimentation). Pour l'une d'eux, les courses de Noël ont été réalisées par les services de la mairie

c. Repas Dansant de Noël 2025 organisé pour les personnes du 3ème âge

d. Cadeaux de Noël aux personnes du Bel âge : 119 boîtes de chocolats + 15 bouteilles de vin pour les couples

e. Colis de Noël apportés aux personnes ne pouvant pas se déplacer : 94 personnes de la résidence + 10 administrés.

f. Remise des cadeaux de Noël aux résidents des résidences Quinsan et Rocher lors d'un après-midi

g. Frappe de courriers divers

h. 8 personnes reçues pour divers renseignements relatifs aux aides sociales

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 084-268401098-20260427-DE\_CCAS\_26\_2\_7-DE

- i. Notification de décision relative à l'hébergement pour personne âgée con
- j. Renseignements divers
- k. Aide financière facultative de 1198.52 € accordée à une administrée afin de couvrir ses factures d'électricité, d'eau et d'assurance multirisque
- l. Aide apportée à un administré pour l'obtention d'une carte de mobilité senior TransCove
- III. Opérations :
  - a. Opération brioche : non organisée

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré,

- PRENNENT connaissance du rapport d'activité
- N'EMETTENT aucune observation

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du C.C.A.S.

Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Présidente,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,

Catherine RICARD

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Emis le 27/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 28/04/2026

La Présidente

Dominique PLANCHER

